



# Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : [autorisation@ecrins-parcnational.fr](mailto:autorisation@ecrins-parcnational.fr)

<b>Demandeur</b> (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
<b>Aéronef</b> (type couleur immatriculation)	F HBFI B3 blanc/rouge	
<b>Bénéficiaire</b> (nom + téléphone)	refuge de l'aigle	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
29:07:21	villard arene	refuge aigle	2			2 bags ravitaillement montée
						COPIE AU CHEF DE SECTEUR BRIANCONNAIS/VALLOUISE

## Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

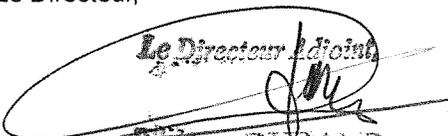
Autorisation  accordée  refusée

N°

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,

  
Thierry DURAND